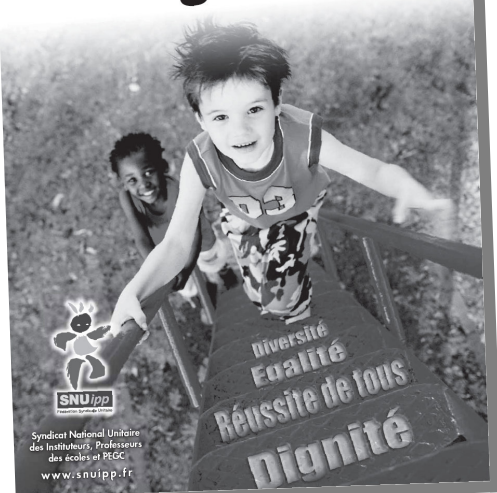


**Notre échelle des valeurs
ne sert pas à monter,
mais à grandir.**



Sommaire

Page 1 Édito

Page 2 Actions.

Page 3 Actualité, stages SNUipp.

Page 4 Élections 2008.

Page 6 Promotions.

Page 8 Bulletin d'adhésion.

Directeur de la publication
André TOUVIER

Mensuel : n° 194

Prix au numéro : 0,76 €
N° de commission paritaire :
0 510 S 07337
Imprimé par Manugraph La Seyne

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr
Site : <http://83.snuipp.fr>

L'École est l'affaire de tous. L'action aussi !

Après le mépris, les chiffres.
Le Ministère a présenté le projet de Budget pour 2009 dans l'Éducation Nationale. 15 400 élèves attendus en plus dans les écoles ... et 6500 postes en moins pour les accueillir !
Non, ni les fonctionnaires, ni les enseignants ne sont une variable d'ajustement budgétaire !
Car l'École n'est pas une donnée statistique, financière, boursière.
Davantage d'élèves appellent ... davantage d'enseignants.

Au lieu de cela, le Ministère s'en prend à la formation (- 3000 places au concours annoncées) et aux RASED (- 3000 postes) – suite logique de la mise en place des 60 heures (refusée par le seul SNUipp).

Qui pourrait encore croire, après de tels propos, que la lutte contre l'échec scolaire fait partie des préoccupations gouvernementales ?

Aujourd'hui, les RASED et la formation. Demain, la maternelle, le statut. Après-demain, l'ensemble de la profession.

C'est tout de suite qu'il faut réagir, tous ensemble : parents, enseignants, citoyens.
L'École de la réussite de tous les élèves a besoin de plus d'enseignants, de plus de formation, et d'enseignants spécialisés

formés.

En un mot : de plus de moyens. A contre-courant des budgets destructeurs de ces dernières années.

Alors que la rentrée 2008 est placée sous le signe de la déstructuration, celle de 2009 semble placée sous le signe de la destruction.

Une fois encore, l'heure est à la réflexion et à l'action collective, deux forces de notre profession que Ministère et IA tentent de mettre à mal.

En effet, ne nous leurrions pas : la déclaration d'intention de grève, et l'interdiction (!!!) d'organiser des RISTT sur le temps de classe, relèvent de la même logique : affaiblir avant de détruire les droits syndicaux fondamentaux qui offrent à la profession les cadres de débat et d'action qui constituent sa richesse.

La défense de l'École a besoin de nous, dans les réunions, dans la rue, car l'École a besoin de nous tous, unis, pour la reconnaissance de notre dignité professionnelle, pour l'amélioration de nos conditions de travail, pour la réussite de tous nos élèves.

Unis dans le SNUipp-FSU.

Bruno SUZANNA,
Secrétaire Général
du SNUipp-FSU du Var



Réunions d'info du SNUipp

A.S.H.

Mardi 21 octobre
collège Rocbaron
14 h à 17h

Modèles de lettres auprès
du SNUipp ou sur le site :
<http://83.snuipp.fr>

- Enseigner
- Hors de
- France

- Mercredi 22
- octobre École
- Mistral Toulon
- 14 h à 17h

TOUS A PARIS LE 19 OCTOBRE

- Inscrivez-vous auprès du SNUipp.
- Aidez au financement du TGV.

Page 2



SUZANNA
Bruno



BOURRELY
Sylvie



TOUVIER
Raphaële



TRIGO
Emmanuel



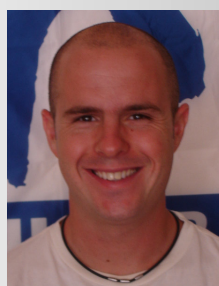
MAUREL
Paul



FAVENNEC
Maude



MARTINEZ
Monique



TURCO
Cédric



GIRAUD
David



HELLO
Isabelle

Tous à Paris pour l'École

Après la diffusion de tracts le mercredi sur les marchés le 3 septembre, un rassemblement après la classe le 11 septembre et la grève le 7 octobre, le SNUipp appelle à participer à la manifestation nationale du dimanche 19 octobre pour défendre l'École.

Le Ministre de l'Éducation Nationale vient d'annoncer que le projet de budget 2009 prévoyait 6 000 suppressions d'emploi dans les écoles élémentaire et maternelle. Pour la première fois une hausse du nombre d'élèves (15400 élèves supplémentaires attendus en septembre 2009) s'accompagne de suppressions de postes.

En effet, derrière l'affichage mensonger de la création de 500 postes, ce sont bien des milliers d'enseignants qui vont manquer à la rentrée 2009 dans les écoles. Des enseignants qui travaillent avec des petits groupes d'élèves en difficulté dans les RASED, des enseignants qui assurent les remplacements de congés maladie ou de maternité, en passant par les stagiaires qui effectuent les décharges des directeurs d'école, ou permettent le départ en formation continue, ou assurent la mise en place des TICE à l'école, seront beaucoup moins nombreux. Aux classes plus chargées, s'ajoutera la remise en cause de l'aide aux élèves en difficulté avec l'annonce de 3000 suppressions d'enseignants des RASED alors que le ministre prétend faire de la lutte contre l'échec scolaire sa priorité !

Après le « débrouillez-vous » sur les 60 H, la remise en cause de la maternelle, cette annonce constitue une immense régression qui amplifie le renoncement à une école publique au service de la réussite de tous.



L'annonce de mise en réserve de 500 postes de personnels administratifs qui seraient affectés aux futurs EPEP est une véritable provocation. Ce nouveau projet n'a fait l'objet d'aucune concertation alors que le précédent avait été rejeté par l'ensemble des organisations syndicales, associatives et d'usagers du service public d'éducation.

Ce projet de budget confirme une rupture dangereuse qui s'opère dans le premier degré. Elle permet sans conteste, d'attribuer à Xavier DARCOS la médaille d'or du ministre de l'éducation nationale le plus agressif contre l'école publique.

Le SNUipp demande solennellement au gouvernement de renoncer à ces suppressions massives de postes et à son projet d'EPEP. Il a appelé les enseignants des écoles à participer massivement à la journée du 7 octobre et les invite à assurer la réussite de la manifestation nationale du 19 octobre.

.....

MANIF NATIONALE TOUS A PARIS

19 OCTOBRE 2008

Inscrivez-vous dans le TGV !

Participez à la solidarité en envoyant votre souscription pour aider le syndicat à payer le trajet.

- Je m'inscris en téléphonant au SNUipp : 04.94.20.87.33
- Je verse la somme de Euros pour participer au financement du TGV.

Votez SNUipp-FSU !

Stages syndicaux

Le SNUipp organise des stages de formation. Venez nombreux et faites vivre vos droits.

Après l'Université d'Automne en octobre, le SNUipp met en place un plan de formation syndicale ambitieux. Venez prendre des informations, échanger, débattre sur des questions qui font notre actualité. L'an dernier, des dizaines de collègues ont

pu ainsi rencontrer, entre autres, Lucile BARBERIS, François TESTU, Dominique PIVETEAU sur les thèmes de la maternelle, des rythmes scolaires et de l'éducation prioritaire. Vous avez droit à 12 jours de formation syndicale par an. Que vous soyez syndiqué(e)

ou non, quel que soit votre poste (TM, ZIL, TS, membre du RASED,...), venez nombreux participer aux stages du SNUipp. Votre avis nous intéresse.

ATTENTION, PENSEZ A LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION ! (1 mois avant le début du stage).

Dates	Stages	Lieux	S'inscrire avant
Mardi 25 novembre 2008	Quelle école pour demain ? (EPEP, recrutement, statut, traitement de la difficulté scolaire...)	IUFM Draguignan	Samedi 25 octobre 2008
Lundi 26 janvier 2009	Quel avenir pour l'ASH et le RASED ?	Hyères	Vendredi 26 décembre
Jeudi 2 avril 2009	La maternelle, pilier de la réussite de tous	La Seyne	Lundi 2 mars
Vendredi 5 juin 2009	Quels rythmes scolaires pour faire réussir tous nos élèves ?	Le Luc	Mardi 5 mai

Les noms des intervenants et les lieux précis des stages seront communiqués très prochainement.

Pour s'inscrire, rien de plus simple : téléphonez au SNUipp (04 94 20 87 33).



11 septembre devant la mairie de Toulon, rassemblement après la classe.

Militer au SNUipp, dans sa circonscription

Dans le but d'être encore plus efficace, plus réactif, plus proche du terrain, le SNUipp a décidé, cette année encore, de développer le travail de ses Sections Locales. Pour cela, des stages sont proposés à tous les syndiqués des secteurs concernés. Voici le programme pour l'année 2008 / 2009 :

Dates	Conseils Syndicaux Extraordinaires	S'inscrire avant
Mardi 9 décembre 2008	Circonscription de Draguignan Circonscription de Hyères	Mardi 2 décembre
Mardi 17 février 2009	Circonscription de Fréjus Circonscription de Ste Maxime	Mardi 10 février
Mardi 17 mars 2009	Circonscription de Sud Ste Baume Circonscription de Brignoles	Mardi 10 Mars
Mardi 14 avril 2009	Circonscription de La Seyne Trois circonscriptions de Toulon	Mardi 7 avril

ATTENTION, PENSEZ A LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION ! (1 semaine avant le début du Conseil).

Les stages se dérouleront dans les circonscriptions concernées.



Notre échelle des valeurs ne sert pas à monter, mais à grandir.



LE NORMAND
Céline



GIUSIANO
Julien



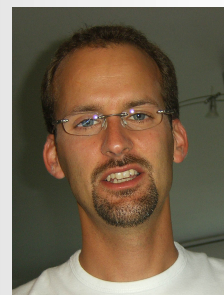
GALLETI
Pierre



DANIEL
Camille



JOUS
Isabelle



BLEJEAN
Grégory



ESPOSITO
Christiane



LICATESI
Sandra



BRUNO MEARD
Françoise



BONJARDINI
Michel

Votez SNUipp-FSU !

Élections paritaires

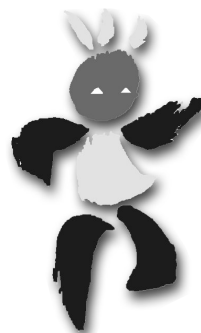
Comme tous les 3 ans, la profession va élire ses représentant(e)s à la CAPD et à la CAPN.

En décembre 2008, dans tous les départements, les personnels enseignants des écoles seront invités à participer aux élections de leurs délégués du personnel qui siègeront à la future CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale) et à la CAPN (la même, mais Nationale). La CAPD est consultée par l'IA sur tous les problèmes concernant les personnels : titularisation, mouvement,

avancement, changement de département, les différentes listes d'aptitude (direction d'école, intégration PE, Hors-Classe), les départs en stage, les congés de Formation Professionnelle, travail à mi-temps, disponibilité, détachement...

La CAPN est compétente pour les permutations informatisées, l'avancement des détachés, les stages longs...

Votez SNUipp



Faisons entendre la voix du terrain !

Défendre l'école et les enseignants. Mouvement, promotions, carte scolaire, stages...

Élections Paritaires 2008

Les élu(e)s du personnel siègent en CAPD à parité et à égalité face aux représentants de l'administration IA et IEN.

Leur mandat est de 3 ans. Les élu(e)s du SNUipp sont garants, sous votre contrôle, de la transparence et de l'équité.

En décembre 2005, dans le Var, le SNUipp a obtenu 51,6 % des suffrages et 6 sièges sur 10.

Attention : les modalités modifiées pour les dernières élections sont maintenues :

◆ Les dispositions de la loi Perben qui visent à empêcher certains syndicats minoritaires de déposer des listes. Conformément à ses principes fondateurs, le SNUipp estime que c'est aux électeurs et à eux seuls de choisir leurs représentants.

◆ S'il y a moins de 50 % de votants, il faut organiser un nouveau scrutin.

◆ Les modalités de vote ont été modifiées au fur et à mesure des scrutins précédents : seules les écoles de 8 classes et plus sont sections de vote (5 classes et plus auparavant). Tous les autres collègues votent par correspondance, soit plus des 2/3 des écoles du Var !

Une seule réponse à ces atteintes au droit syndical et à l'expression de la profession

VOTEZ MASSIVEMENT ! VOTEZ SNUipp / FSU à la CAPD et à la CAPN

Pour ceux qui votent par correspondance... VOTEZ dès réception du matériel !

SOYEZ VIGILANTS

■ Dès le 7 octobre, dans les écoles de 8 classes et plus, le directeur affichera la liste électorale. Vérifiez que vous êtes inscrit(e) dessus. **Vous voterez le 2 décembre à l'école.**

■ A la rentrée des vacances de Toussaint, ceux qui votent par correspondance recevront leur matériel de vote à leur domicile (votre adresse a dû être vérifiée et confirmée à l'IA).

Votez dès réception du matériel.

En cas de problème, contactez les responsables "Elections professionnelles" à l'Inspection Académique au 04.94.09.55.24 ou 55.23.

Le directeur ne peut pas modifier la liste électorale. Il doit signaler les erreurs ou oublis à l'IA.

transparence débattre



défendre

Vos élu(e)s SNUipp, présents dans toutes les commissions paritaires, vous défendent face à l'administration dans un souci constant d'équité, de transparence et d'efficacité.

agir



informer

solidarité

équité



Pour une école qui fait grandir.



ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DEPARTEMENTALE UNIQUE COMMUNE AUX CORPS DES
INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES Du VAR

SCRUTIN DU 2 DECEMBRE 2008
10 TITULAIRES 10 SUPPLEANTS



Liste présentée par le **SNUipp (FSU)**

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
(Fédération Syndicale Unitaire)

1 SUZANNA Bruno	P.E. Titulaire de secteur	Circonscription de TOULON 1
2 BOURRELY Sylvie	Instit Enseignante	École maternelle Grand Chêne ROCBARON
3 TRIGO Emmanuel	P.E. Enseignant	École élémentaire Carnot TOULON
4 TOUVIER Raphaële	P.E. Enseignante	École maternelle J. Zay LA SEYNE
5 MAUREL Paul	P.E. Directeur spécialisé	SEGPA Bosco LA VALETTE
6 FAVENNEC Maude	P.E. Enseignante	École élémentaire Eucalyptus FREJUS
7 TURCO Cédric	P.E. Enseignant	École élémentaire Giono LA SEYNE
8 MARTINEZ Monique	P.E. Titulaire remplaçante	École maternelle Font Pré TOULON
9 GIRAUD David	P.E. Conseiller pédagogique	Var ASH
10 HELLO Isabelle	P.E. Rééducatrice	École élémentaire St Exupery HYERES
11 GIUSIANO Julien	P.E. Titulaire remplaçant	École élémentaire de Besse/Issole
12 LE NORMAND Céline	P.E. Directrice	École élémentaire Mistral TOULON
13 GALLETTI Pierre	P.E. Enseignant spécialisé	SEGPA Collège J. D'Arbaud BARJOLS
14 DANIEL Camille	P.E. Titulaire remplaçante	École élémentaire Monge Roustan St RAPHAËL
15 JOUAS Isabelle	Instit Enseignante	École maternelle Font Pré TOULON
16 BLEJEAN Grégory	P.E. Enseignant spécialisé	École élémentaire Aumeran PLAN DE LA TOUR
17 ESPOSITO Christiane	P.E. Psychologue	École élémentaire Giono LA SEYNE
18 LICATESI Sandra	P.E. Directrice	École élémentaire Jaurès LE PRADET
19 BRUNO MEARD Françoise	P.E. Directrice application	École maternelle Arène DRAGUIGNAN
20 BONJARDINI Michel	P.E. Enseignant spécialisé	École Institut Helio Marin HYERES

**Ne pas utiliser cette page comme bulletin de vote.
Le matériel de vote vous sera adressé par l'IA à l'école
ou à votre domicile (voir page 4)**

FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL PROMOTIONS



PROFESSEURS DES ECOLES - Année 2008/2009

Grand-Choix*

Choix*

Ancienneté*

INSTITUTRICES - INSTITUTEURS - Année 2009

Choix*

Mi-Choix*

Ancienneté*

Le SNUipp est le premier syndicat de la profession.

Cette fiche syndicale de promotion permet à vos élu(e)s de défendre vos droits en contrôlant les opérations de l'Administration.

Une fois les vérifications effectuées, cette fiche vous sera retournée après la CAPD des promotions vous concernant.

Pour les non syndiqué(e)s... joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Nom, prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Adresse personnelle : _____

Nom de l'école : Commune :

Eléments pour le calcul de votre barème :

1/Ancienneté générale des services :

(au 31/12/2008 : années, mois, jours) / /

⇒ Concours AVANT BAC (Ecole Normale)

Date de naissance : Le 19

Date d'entrée à EN en FP1 : Le 19

⇒ Concours APRES BAC (Ecole Normale ou IUFM)

Date d'entrée en formation (FP1 ou PE2) : Le 19

⇒ Liste Complémentaire

Date de recrutement : Le

⇒ Remplaçants :

Date de stagiarisation : Le 19

◆ Services validés Education Nationale : (années, mois, jours) / /

Dans votre carrière, avez-vous eu des interruptions de services ?

DISPONIBILITE du au

CONGE PARENTAL du au

CLM ou CLD du au

Service National du au

Autres services Fonctions Publiques :

Date entrée Fonction Publique en tant que titulaire : Le

Durée des services auxiliaires validés (années, mois, jours) / /

2/Notes et dates d'inspection (jour, mois, an) donner les 3 plus récentes :

Le Note :

Le Note :

Le Note :

3/Correctif administratif :

(+ 0,5 point pour toute période de deux ans d'activité, sans inspection, avant le 30.06.2008)

Attention ! La note corrigée ne peut dépasser la note-plafond de l'échelon.

ASA (Avantage Spécifique d'Ancienneté)

Avez-vous exercé en ZEP entre le 27.7.89 et le 31.12.94 ? OUI NON

Si oui, l'ASA a-t-elle déjà été prise en compte ? OUI NON

(entourer la réponse)

Allocation IUFM

Avez-vous bénéficié d'une allocation IUFM ? OUI NON

(entourer la réponse)

Echelon actuel :

Depuis quand ?

Date d'intégration dans le corps des
Profs d'école :

Le

Reliquat d'ancienneté :

CALCUL DU BAREME

vérification SNUipp

(ne rien inscrire dans cette colonne)

Promu(e) le
Mode

Non promu(e)
Barème dernier promu(e)

A :

N :

C :

TOTAL :

ASA prise en compte :

Allocation IUFM prise en compte :

Promotions avancées en octobre

Après plusieurs mois d'intervention, le SNUipp obtient gain de cause concernant l'avancement de la CAPD consacrée aux promotions des PE et des instituteurs. Les salaires seront mis à jour plus rapidement.

En 2006-2007, le SNUipp a obtenu l'avancement en décembre de la CAPD consacrée aux promotions des instituteurs (promus par année civile), permettant ainsi de voir leur situation régularisée au plus vite, certains étant promus dès janvier. Le syndicat a poursuivi ses interventions et obtenu gain de cause pour les PE (promus par année scolaire).

La CAPD se réunissait traditionnellement en décembre et tous les PE promus entre le 1er septembre et la CAPD devaient attendre plusieurs mois pour voir leurs salaires mis à jour. Désormais, la CAPD unique (PE et instituteurs) devrait se tenir mi-octobre mais l'IA n'a toujours pas communiqué les dates des CAPD de cette année ! Le SNUipp l'a interpellé à ce

sujet. Après la mise à jour en 2006-2007 de la grille du correctif des notes, le SNUipp poursuit son travail pour la défense des personnels. Ne restez pas isolé-e-s.

Serrons-nous les coudes. Syndiquez-vous au SNUipp !

Repères pour les PROMOTIONS INSTITUTEURS PROFESSEURS DES ECOLES

Syndicalement nous sommes opposés à tout ce qui divise les personnels. Les promotions "au mérite" sont un facteur de division. **Le SNUipp revendique l'avancement pour tous au rythme le plus rapide.** C'est ce que les IEN ont obtenu pour eux. Ce n'est pas encore le cas pour nous...

Les délégués du personnel du SNUipp veilleront au respect de l'équité.

⇒ **Promotions PE = année scolaire 2008/2009**

⇒ **Promotions instits = année civile 2009**

◆ **Vous n'êtes pas forcément promouvable cette année.**

Pour le savoir, ajoutez à la date de votre dernière promotion les durées indiquées dans les tableaux ci-contre.

◆ **Le nombre de promu(e)s** au choix et au mi-choix (ou au Grand-Choix et Choix) dépend d'un calcul mathématique :

▶ au choix : 30 % des promouvables,

▶ au mi-choix : 5/7 des promouvables.

La liste des promu(e)s est arrêtée d'après un barème départemental.

Le passage à l'ancienneté est automatique.

Calcul du barème dans le Var

A = Ancienneté Générale de Services

(décision de l'IA, après la CAPD du 2.11.95, c'est l'AGS qui compte pour toutes les opérations administratives.)

Un point par an / 0,083 point par mois / 0,00273 par jour.

N = Note : Moyenne des notes d'inspection des trois dernières années jusqu'au 30/06/2008. Si pas de note, une note plancher (selon l'échelon) est attribuée.

Correctif (que les élu(e)s du personnel ont obtenu depuis 18 ans)
+ 0,5 point tous les deux ans sans inspection (déduction faite des périodes non "inspectables", par exemple : congé parental), sans toutefois dépasser la note plafond de l'échelon.

En cas d'égalité de barème,
pour départager les collègues (dans l'ordre)

1/ note sans correctif,

2/ celui à qui la promotion profite le plus longtemps dans l'année,

3/ l'âge (le plus âgé).

Grille varoise pour le correctif de la note

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit - plancher	11	11	12	12	12.5	13	13.5	14	14	14.5	15
Instit - plafond	14	14	15	15	15.5	16	16.5	17	17	17.5	18
Prof Ecole - plancher		10	11	12	12.5	13	13.5	14	15	15	15
Prof Ecole - Plafond			14	15	15.5	16	16.5	17	18	19	19,5

**S'informer, débattre,
construire, agir
avec le SNUipp-FSU !**



Avancement Instituteurs

Échelons	Choix	Mi-choix	Ancienneté
1 ^{er} au 2 ^{ème}	avancement automatique 9 mois		
2 ^{ème} au 3 ^{ème}	avancement automatique 9 mois		
3 ^{ème} au 4 ^{ème}	avancement automatique 1 an		
4 ^{ème} au 5 ^{ème}	1 an 3 mois		1 an 6 mois
5 ^{ème} au 6 ^{ème}	1 an 3 mois		1 an 6 mois
6 ^{ème} au 7 ^{ème}	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
7 ^{ème} au 8 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
8 ^{ème} au 9 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
9 ^{ème} - 10 ^{ème}	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
10 ^{ème} - 11 ^{ème}	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois

Avancement P.E.

Échelons	Grand Choix	Choix	Ancienneté
1 ^{er} au 2 ^{ème}	avancement automatique 3 mois		
2 ^{ème} au 3 ^{ème}	avancement automatique 9 mois		
3 ^{ème} au 4 ^{ème}	avancement automatique 1 an		
4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans		2 ans 6 mois
5 ^{ème} au 6 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6 ^{ème} au 7 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7 ^{ème} au 8 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8 ^{ème} au 9 ^{ème}	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9 ^{ème} - 10 ^{ème}	3 ans	4 ans	5 ans
10 ^{ème} - 11 ^{ème}	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Bulletin d'adhésion 2008/2009

Mr/Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Date de naissance : Téléphone :

Nom de jeune fille :

Date de sortie de l'IUFM :

Adresse (Domicile) :

Code postal _____ Commune :

Email :@.....

Code école 083 _____

Lieu d'exercice :

Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt Autre.....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire Echelon : _ _

Nomination à ☐ Titre Définitif ou ☐ PROVISOIRE

Travaillez-vous à mi-temps ? ☐ OUI ☐ NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessus) :euros

Mode de paiement : ☐ CCP ☐ Chèque bancaire
☐ Prélèvements fractionnés* 2 3 4 6 fois

* Remplir et signer le formulaire ci-contre.

☐ Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U



**SNUipp
F S U**

A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Se syndiquer un acte de solidarité

Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer
- à la défense des intérêts matériels et moraux des
personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession dans un
syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et
démocratique, dans une fédération renouvelée : la FSU
(Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp.

Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

Date :

Signature :

La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 122 euros, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 80,52 euros. Votre cotisation réelle sera donc de 41,48 euros.

-66%

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2007/2008 sera déductible des impôts/revenu 2008. Vous recevrez automatiquement une attestation en décembre 2008. Les adhérents 2006/07 recevront leur attestation pour les impôts 2007.

Grille de Cctisations 2008/2009

Instituteurs	
Echelon	Euros
4	118
5	124
6	130
7	136
8	142
9	148
10	157
11	163

Profs d'école	
Echelon	Euros
3	118
4	124
5	130
6	142
7	148
8	160
9	169
10	181
11	190

Pegc	
Echelon	Euros
7	136
8	142
9	148
10	154
11	166
HC 5	187
HC 6	199
Cl ex 3	211
Cl ex 4	220

Retraités	Euros
Retraités ayant moins de 1 400 E par mois	93
Retraités ayant plus de 1 400 E par mois	105

Ajouter selon situation	Euros
Directeur de 2 à 4 classes	6
de 5 à 9 classes	9
de 10 classes et plus	12
Ens. spécialisé / IPEMF	6
Conseiller pédagogique	9
Directeur de SES/SEGPA	15

IUFM	Euros
Etudiant / PE1	52
Stagiaire PE2 / LC PE	88

Disponibilité	79
Mi-Temps	91

PE Hors classe	
HC 5	196
HC 6	202

Aides Educateurs	61
Assistants d'Education EVS	52